

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 421

présenté par

Mme Bonnivard, M. Bazin, Mme Dalloz, Mme Petex-Levet, M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel,  
M. Le Fur, M. Juvin, M. Dubois, M. Bourgeaux et M. Bony

-----

**ARTICLE 7**

À la dernière phrase, après le mot :

« regard »

insérer les mots :

« de l'inflation, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement vise à intégrer l'inflation dans l'actualisation de la loi de programmation militaire prévue avant la fin d'année 2027.

L'inflation demeure la principale source d'incertitude liée à l'effectivité du budget de la loi de programmation militaire. Il apparaît donc nécessaire de la prendre en compte lors de son actualisation, pour éviter tout renoncement sur les objectifs établis.